

A5DIGITAL

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1000 euros

Siège social : 87 rue Ecuyère, 76000 ROUEN

RCS ROUEN 835 034 687

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 10 mars 2026

L'an 2026, le 10 mars, à Hénouville,

L'associé unique de la société A5DIGITAL :

M CHIKVILADZE ARCHIL

585 GRANDE RUE, 76840 HENOUVILLE

NE LE 8 FEVRIER 1990 A ONI/GEORGIE

Détenant la totalité des 1000 actions composant le capital social,

Après avoir rappelé que :

- la Société est devenue unipersonnelle ;
- l'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus aux associés ;

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de :

87 RUE ECUYERE, 76000 ROUEN

à :

585 GRANDE RUE, 76840 HENOUVILLE

à compter du 10 MARS 2026.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des statuts

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article [4] des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

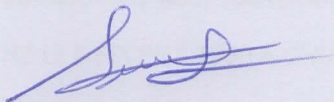
Le siège social est fixé :

585 GRANDE RUE, 76840 HENOUVILLE

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision de l'associé unique. »

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Signature de l'associé unique



CHIKVILADZE ARCHIL